



## Les caractéristiques fiscales des Communautés d'Agglomération

---

La connaissance des données fiscales des premières communautés d'agglomération permet de dresser un premier bilan des caractéristiques fiscales de cette nouvelle catégorie d'établissements de coopération intercommunale.

Les principaux résultats ici restitués portent sur les bases nettes de TP par habitant, le taux de taxe professionnelle et le potentiel fiscal. Ils sont obtenus à partir des données fiscales notifiées en 2000.

Outre leur intérêt statistique, ces éléments produiront des effets financiers. En effet, la situation relative du potentiel fiscal de chaque Communauté d'Agglomération influera sur le montant de sa DGF spontanée de 2001. Par ailleurs, les Communautés d'Agglomération qui ont des bases nettes par habitant supérieures à la moyenne se verront appliquer un abattement de leur compensation des réductions pour création d'établissement qui amènera très probablement celle-ci à zéro.

**Les bases nettes de taxe professionnelle par habitant des Communautés d'Agglomération s'élèvent en moyenne à 11 280 F/hbt en 2000**, les valeurs extrêmes s'établissant à 4 100 F/hbt et 32 000 F/hbt.

La catégorie des Communautés d'Agglomération comporte peu de groupements très riches en bases, seules trois d'entre elles ayant des bases supérieures à 16 000 F/hbt. Inversement, vingt et une Communautés d'Agglomération ont des bases nettes par habitant inférieures de plus de 20% à la moyenne de la catégorie (9 024 F/hbt).

Au total, la catégorie s'avère relativement hétérogène avec 29 Communautés (58% du total) ayant des bases nettes inférieures ou supérieures de 20% ou plus à la moyenne.

Ce niveau de bases nettes par habitant est sensiblement supérieur à celui des Communautés de Communes, plus souvent localisées en zones rurales, qu'elles soient en TPU ou en fiscalité additionnelle (respectivement 8 506 F et 8 220 F en 1999). Il est en revanche inférieur à celui des Communautés urbaines (13 142 F en 1999) et surtout à celui des syndicats d'agglomération nouvelle (20 152 F en 1999).

**Le taux moyen de taxe professionnelle voté en 2000 s'élève à 15.99%**, avec des taux extrêmes qui se situent à 9.26% et 25.14%.

Les Communautés d'Agglomération sont relativement homogènes sur ce plan : 37 d'entre elles (74% du total) ont un écart à la moyenne (positif ou négatif) inférieur à 20%, c'est à dire un taux compris entre 12.79% et 19.19%.

Ce niveau se rapproche du taux moyen de TPU constaté en 1999 pour les Communautés de communes (et assimilées) en TPU (16.22%). Il est sensiblement inférieur au taux moyen des syndicats d'agglomération nouvelle (17.94%) et des communautés urbaines (22.80%). Ce dernier chiffre doit toutefois être considéré avec prudence dans la mesure où seules deux Communautés Urbaines ont adopté ce régime fiscal en 2000.



**Le potentiel fiscal moyen des 50 communautés de l'an 2000 s'élève à 2095 F**, avec un minimum de 945 F et un maximum de 5 324 F. S'ils demeurent importants, les écarts constatés en matière de potentiel fiscal sont plus resserrés que ceux constatés au niveau des bases de TP : ils sont supérieurs à 20% pour 22 des Communautés d'Agglomération (44%). Ce phénomène s'explique principalement par la prise en compte de la compensation pour suppression progressive de la part salaires dans le calcul de ce critère.

**Tableau 1 : Synthèse des caractéristiques fiscales des Communautés d'Agglomération**

	Moyenne	Minimum	Maximum	Taux d'homogénéité <sup>(1)</sup>
<b>Bases nettes de TP par habitant <sup>(2)</sup></b>	<b>11 280</b>	4 102	32 009	42%
<b>Taux de TPU</b>	<b>15.99%</b>	9.26%	25.14%	74%
<b>Estimation du potentiel fiscal par habitant <sup>(3)</sup></b>	<b>2 095</b>	945	5 324	56%

Source : Ressources Consultants Finances

- (1) Taux d'homogénéité : pourcentage de CA pour lesquelles l'écart à la moyenne est inférieur à 20% (en valeur absolue)
- (2) Bases nettes par habitant calculées en fonction des populations DGF, seule donnée publiée à ce jour
- (3) Potentiel fiscal par habitant avant prise en compte des corrections relatives aux prélèvements FDTP et des CA mises en place au 1er janvier 2001.

Ce potentiel fiscal de 2 095 F ne sera évidemment pas le potentiel fiscal moyen de la catégorie des communautés d'agglomération qui sera utilisé dans le calcul de la DGF de 2001. En effet, la moyenne ici calculée ne prend en compte ni les nouvelles Communautés d'Agglomération qui seront mises en place au 1<sup>er</sup> janvier 2001, ni les corrections de potentiel fiscal (marginales) qui seront effectuées pour les communautés reversant une partie de leur produit au Fonds Départemental de Taxe Professionnelle (FDTP). Il constitue néanmoins une estimation utile du potentiel fiscal moyen rentrant en 2001 dans le calcul de la dotation de péréquation des Communautés d'Agglomération.

Etienne Acloque et Yann Le Meur,  
Ressources Consultants Finances

(Etienne Acloque est décédé accidentellement, en juillet dernier, à l'âge de 28 ans. Ses collègues, les élus et les fonctionnaires territoriaux avec qui il travaillait ont été unanimes à louer ses qualités humaines et professionnelles).

Article paru dans *La Gazette des Communes*, 25 septembre 2000, P 66 et 67.

Tableau 2 : Caractéristiques fiscales des Communautés d'Agglomération

	Bases nettes TP / Habitant (F)	Taux TPU	Potentiel fiscal / Habitant	Ecart à la moyenne
Agen	9 447	15.07%	1 814	-13.4%
Alès	6 995	16.62%	1 403	-33.0%
Amiens	13 650	15.27%	2 413	15.2%
Angoulême	11 965	16.37%	2 246	7.2%
Aurillac	6 305	16.45%	1 276	-39.1%
Bayonne-Angles-Biarritz	8 976	19.32%	1 837	-12.3%
Belfort	10 912	17.21%	2 027	-3.2%
Boulogne-sur-Mer	7 768	19.86%	1 544	-26.3%
Cambrai	7 084	13.15%	1 363	-34.9%
Castres-Mazamet	7 372	19.05%	1 525	-27.2%
Châlons-en-Champagne	9 213	15.15%	1 679	-19.9%
Chambéry	10 786	18.37%	2 087	-0.4%
Chartres	11 424	15.49%	2 110	0.8%
Châteauroux	11 751	16.12%	2 154	2.8%
Clermont-Ferrand	13 821	11.99%	2 415	15.3%
Dijon	12 647	13.52%	2 282	8.9%
Elbeuf	32 009	13.31%	5 324	154.2%
Evreux	14 049	16.76%	2 540	21.3%
Flers	10 611	9.26%	2 383	13.8%
Fréjus-Saint Raphaël	4 780	10.94%	945	-54.9%
Garlaban-Huveaune	8 703	25.14%	1 954	-6.7%
Grenoble	13 466	20.95%	2 572	22.8%
Hayange-Val de Fensch	25 861	10.75%	4 325	106.5%
Lens-Liéven	6 308	20.73%	1 212	-42.2%
Lorient	7 028	14.18%	1 347	-35.7%
Mantes	12 388	18.18%	2 247	7.3%
Montauban	8 651	18.03%	1 692	-19.2%
Montbéliard	28 601	14.36%	4 837	130.9%
Morlaix	5 133	13.06%	990	-52.7%
Niort	13 551	14.89%	2 473	18.1%
Nogent-le-Perreux	4 102	19.32%	951	-54.6%
Pau	8 092	22.73%	1 721	-17.8%
Périgueux	7 407	16.52%	1 479	-29.4%
Poitiers	9 718	15.29%	1 837	-12.3%
Puy-en-Velay (Le)	7 803	15.08%	1 512	-27.8%
Quimper	9 848	15.26%	1 939	-7.4%
Rennes	14 036	14.62%	2 500	19.4%
Roanne	12 532	18.09%	2 411	15.1%
Rochefort	6 307	15.86%	1 204	-42.5%
Rochelle (La)	7 734	17.69%	1 583	-24.4%
Rodez	11 607	16.51%	2 251	7.5%
Rouen	13 411	15.47%	2 419	15.5%
Saint Briec	7 669	17.25%	1 521	-27.4%
Saint-Quentin	11 733	16.58%	2 190	4.6%
Soissons	12 002	10.80%	2 094	0.0%
Tarbes	7 372	17.44%	1 454	-30.6%
Tours	11 324	14.53%	2 086	-0.4%
Troyes	11 550	13.38%	2 125	1.4%
Val-de-Bièvre	7 529	20.73%	1 501	-28.3%
Voiron	12 614	16.83%	2 313	10.4%
<b>Ensemble</b>	<b>11 280</b>	<b>15.99%</b>	<b>2 095</b>	<b>0.0%</b>

Source : Ressources Consultants Finances